

Elus et habitants de la communauté du Mené voient leur avenir dans la commune nouvelle (22)

Publié le 09/11/2015

Organisation territoriale - Elus

Côtes-d'Armor (22)

Territoire enclavé de Centre Bretagne, la communauté de communes du Mené regroupe 7 communes et 6.500 habitants. Le 5 octobre 2015, un arrêté préfectoral a validé la création d'une commune nouvelle sur le périmètre de l'EPCI. C'est la suite logique de quinze années de développement conjoint.

Carrefour entre les axes routiers Rennes-Brest et Rennes-Châteaulin, la communauté de communes du Mené rassemble 7 communes (voir en fin du texte). Après avoir perdu des habitants dans les années 1970, les petites communes de ce territoire rural ont réussi à renverser la tendance. Les deux leviers de développement sur lesquels s'appuie la communauté de communes sont, d'une part, une entreprise agro-alimentaire de 3.000 salariés, d'autre part, un projet de territoire visant à atteindre l'autonomie énergétique. Cette dynamique ne règle cependant pas tous les problèmes.

Un constat a fait réfléchir tous les élus municipaux

Lors du premier tour des élections municipales de mars 2014, aucune liste ne se présente sur la commune de Saint-Gilles-du-Mené. La maire sortante constate en effet qu'elle n'a plus les moyens de conduire ses projets et ne désire pas se représenter. Finalement, elle se laisse convaincre de briguer un nouveau mandat et présente une liste lors du deuxième tour. La mésaventure a fait réfléchir tous les maires et les autres élus municipaux.

En juin 2014, le président de la communauté de communes du Mené, Jacky Aignel, mobilise plusieurs de ses collègues maires pour assister à une réunion sur le thème de la commune nouvelle organisée par Mairie-conseils. "Au retour, en discutant ensemble dans le train, nous nous sommes dit que la commune nouvelle serait, sans doute, notre avenir", explique-t-il.

La raison déterminante : maintenir la dynamique de développement

En quinze ans d'intercommunalité, les communes du Mené avaient eu la possibilité de développer ensemble de nombreux projets, et ont rejoint le réseau des territoires à énergie positive (Tepos). Il ne restait qu'un pas à faire pour unir complètement leurs destins.

Les incitations de l'État ne furent pas, bien sûr, étrangères à la décision des élus. Cependant, ni l'incitation financière, ni la suppression programmée des petites intercommunalités n'ont été des raisons déterminantes. Le plus important pour les élus du Mené est de pouvoir maintenir la dynamique de développement vertueux de leur territoire.

"Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?" disent les habitants

En cela les élus du Mené sont parfaitement en phase avec leurs administrés qui, contrairement aux idées reçues, ne sont pas forcément attachés à leur clocher. Jacky Aignel le dit sans détour : "Les jeunes qui arrivent dans nos communes veulent bénéficier de services de proximité à un coût pas trop élevé. Le reste pour eux c'est un peu de la littérature. Finalement, le seul reproche qu'adresse la population à ses élus peut se résumer en une phrase : Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?" En ce qui concerne les agents territoriaux, leur réaction fut également positive. Ils ont compris tout de suite que la commune nouvelle leur permettrait de progresser dans leur carrière.

Charte de gouvernance et de fonctionnement : une étape essentielle

Comme le font toutes les communes nouvelles, les sept communes du Mené ont élaboré ensemble une charte de gouvernance et de fonctionnement. Si elle n'a pas de valeur juridique, elle a le mérite de permettre aux élus de préciser ensemble les compétences et la gouvernance de la future commune. Le 23 mars 2015, les sept conseils municipaux ont voté la création de la commune nouvelle qui s'étend sur 163 km². Enfin, le 5 octobre 2015, un arrêté préfectoral l'a entériné.

D'ici 2016, la commune Le Mené, c'est son nom, sera la plus grande commune de Bretagne et bénéficiera de nouveaux moyens. Elle rejoindra une nouvelle intercommunalité du Centre Bretagne qui s'étend sur un grand périmètre, et espère bien peser pour que ce vaste territoire s'engage dans la transition énergétique.

Les 7 communes de la communauté de communes du Mené qui forment désormais la commune nouvelle du Mené : Angouria (527 hab.), Collinée (921 hab.), Le Gouray (1.261 hab.), Saint-Gouéno (679 hab.), Plessala (1. 866 hab.), Saint-Jacut-du-Mené (731 hab.) et Saint-Gilles-du-Mené (468 hab.).

Luc Blanchard, Studio Graph, pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Communauté de communes du Mené

"La Croix Jeanne Even"

22330 Collinée

Tél. : 02.96.31.47.17

Fax : 02.96.31.47.27

Courriel : accueil@mene.fr

Nombre d'habitants : 6500

Nombre de communes : 7

Site officiel : <http://www.ccmene.fr>

Nom de la commune la plus peuplée : Plessala (1866 hab.)

Jacky Aignel
Président

POUR ALLER PLUS LOIN

Charte de la commune nouvelle du Mené

